

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 24 FÉVRIER 2022

**Présents** : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIÉ – Jacqueline CALASTRENG – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Régis ARTIS – Rose-Marie MELENDU – Alice VICTOIRE BOSC et Thomas PORTIER

**Absents excusés (avec procuration)** : Gilles VIEULLES (procuration à Régis ARTIS) – Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Jacqueline CALASTRENG) – Magali FLAGEL (procuration à Joël OULIÉ) – Anne-Marie ROBERT (procuration à Nicolas FEDOU) – Pierre MAFFRE (procuration à Claudie SIMONNIN-TOMASEK)

**Secrétaire de séance** : Claudie SIMONNIN-TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Nicolas FEDOU, Maire.

Madame Claudie SIMONNIN-TOMASEK a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

### 1 – SUBVENTIONS : Demande de subvention : Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de la zone sportive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet porté par les commissions jeunesse, travaux et cadre de vie concernant le projet d'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle. Ce projet a pour objectif d'offrir une zone sportive sécurisée et attrayante avec un équipement sportif de qualité et permettant une accessibilité optimisée pour tous les usagers. Ce projet s'adresse à toutes les générations.

Monsieur le Maire indique que cette zone comportera notamment un terrain de tennis rénové, un skate-park (les modules ont été choisis en concertation avec les jeunes du village) et des agrès de fitness-cardio-training dont certains seront accessibles aux PMR dans un objectif d'inclusion.

Le montant de cette opération est estimé à 48 504€ HT, Monsieur le Maire indique que le projet est éligible à une aide financière de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de son programme « 5000 équipements sportifs de proximité ».

Après en avoir délibéré et débattu, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la zone sportive pour un montant de 48 504 € HT
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale du Sport, une aide financière pour réaliser ce projet à hauteur de 50% du montant subventionnable.
- **PRÉCISE** que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

Votants : 15 ; Pour : 15; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat d'une climatisation réversible pour l'école élémentaire Jean Soucale dans le cadre des contrats de territoire 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'ancienne climatisation réversible située dans la salle des TAP (Temps d'activités périscolaires) qui peut aussi servir de salle de classe à l'avenir car celle-ci ne fonctionne plus. Plusieurs devis ont été sollicités, le montant de l'opération est estimé à 2 788€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser cet achat de climatisation réversible pour l'école élémentaire Jean Soucale dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver l'achat de cette climatisation réversible pour un montant de 2 788€ HT soit 3345€ TTC.
- **PRÉCISE** que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.
- **PRÉCISE** que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.

Votants : 15 ; Pour : 15; abstention : 0 ; contre : 0.

## 3 – RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité

Madame SIMONNIN-TOMASEK, Adjointe en charge des ressources humaines, précise que le service technique fait face à un surcroît d'activité et qu'il est donc nécessaire de recruter un agent contractuel pour y répondre. Elle propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Sur le rapport de Madame SIMONNIN-TOMASEK et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de recruter un agent contractuel comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nombre	Durée hebdomadaire	Validité du Poste
Technique	Adjoint technique	C	1	35h00	12 mois (6 mois renouvelable 1 fois)

- **DIT** que le candidat devra justifier des conditions de diplôme pour l'accès au grade susvisé et/ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget primitif 2022.

Votants : 15 ; Pour : 15; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 20h45.**